

## Règlement numéro 210

Règlement décrétant un emprunt de 237 496 \$ et une dépense de 237 496 \$ pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue des Oies-Blanches) et de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur une section de la 1<sup>re</sup> Avenue comprise entre la rue Paradis et la jonction avec la 2<sup>e</sup> Avenue à l'ouest (545 mètres) ainsi que sur une section de la rue des Boisés (200m)

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Bruno Cormier a fait la présentation du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2018;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Bruno Cormier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 210 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

### ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à procéder à la réalisation de travaux de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur une section de la 1<sup>re</sup> Avenue comprise entre la rue Paradis et la jonction avec la 2<sup>e</sup> Avenue à l'ouest (545 mètres) dont le montant est estimé à 126 471 \$, voir « Annexe A » ci-jointe.

Le conseil est autorisé à procéder à la réalisation de travaux de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur une section de la rue des Boisés (200 mètres) dont le montant est estimé à 45 670 \$, voir « Annexe B » ci-jointe.

Le conseil est autorisé à défrayer les coûts liés à la réfection du passage à niveau de la rue des Oies Blanches (remplacement de matériaux détériorés et remise en bonne condition de la surface de croisement). Le coût de ces travaux, coordonnés par le Canadien National (CN), est estimé à 65 355 \$, voir « Annexe C » ci-jointe.

### ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 237 496 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 237 496 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, en excluant le secteur de Perthuis, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

maire

---

greffière

*Présentation du projet règlement :*

*12 février 2018*

*Avis de motion donné le :*

*12 février 2018*

*Règlement adopté le :*

*12 mars 2018*

*Entrée en vigueur le :*

*24 août 2018*



ANNEXE « B »

**Ville de Portneuf  
Fiche projet : TP-16-1  
Plan triennal des immobilisations 2018-2019-2020**

Identification : administration	Coûts	Ventilation des coûts pour chacune des années du plan triennal
Unité adm. : Travaux Publics  Programme :  Projet : Refaire le pavage sur les rues des Boisés et des Bouleaux.  2018 : Section Rue des Boisés 2019 : Section Rue des Bouleaux  Codification :	Description et ventilation des coûts :  2018 : Section Rue des Boisés  Asphalte : 39 500,00\$ + taxes Pulvérisation : 2000,00\$ + taxes Divers : 2 000,00\$ + taxes  2019 : Section Rue des Bouleaux  Asphalte : 36 100,00\$ + taxes Pulvérisation : 2000,00\$ + taxes Divers : 1 500,00\$ + taxes  Subvention (nom du programme et montant de la subvention potentielle) :  Voir \$ subvention Député.	2018 : 50 230,00\$  2019 : 45 700,00\$  2020 :
<b>Détails et justifications :</b>  La pavage des rues des Boisés et des Bouleaux de la phase I des Développements Portneuviens est à refaire. Il s'agit de réparer la fondation (non pas la sous-fondation) de ces rues (enlever les matériaux contaminés, enlever si-requis des roches qui causent les bosses, etc) pulvériser l'asphalte et recharger au besoin. Ensuite installer un pavage de 2 ½" compacté.		<b>Responsable du projet :</b>  Denis dion  <b>Échéancier et date de réalisation des travaux :</b>  2018

**Modes de financement (ventiler les coûts du projet selon les sources ci-après mentionnées)**

Cette section est réservée au trésorier. Il s'agit de préciser les modes de financement par projet à savoir :

1- Emprunt à long terme :   X        2- Fonds des parcs : \_\_\_\_\_      3- Recettes courantes : \_\_\_\_\_  
 3- Fonds de roulement : \_\_\_\_\_      4- Promoteurs : \_\_\_\_\_      5- Subventions : \_\_\_\_\_

N.B. Le financement d'un projet peut dans certains cas, provenir de sources différentes. Il s'agira alors d'en faire la ventilation.

Signature du responsable du projet : \_\_\_\_\_

Approbation du Directeur général : \_\_\_\_\_

ANNEXE « C »



Ingénierie – Exploitation du réseau  
8050, Boul. Cavendish  
Triage Taschereau, Tour M  
Montréal (Québec)  
H4T 1T1

Téléphone: (514) 734-2359  
Télécopieur: (514) 734-2322

Engineering – Network Operations  
8050, Cavendish Blvd  
Taschereau Yard, M Tower  
Montreal (Quebec)  
H4T 1T1

Phone: (514) 734-2359  
Fax: (514) 734-2322

Le 8 décembre 2017

N/D : 4710-LTQ-29.94

Travaux Publics  
Ville de Portneuf  
297, 1<sup>re</sup> Avenue, Portneuf, G0A 2Y0  
Par courriel : [travaux\\_publics@villedeportneuf.com](mailto:travaux_publics@villedeportneuf.com)

**Objet: Réfection du passage à niveau de la rue des Oies Blanches  
Point milliaire 29.94, subdivision La Tuque**

---

Bonjour,

À toutes les années, le CN effectue la réfection de passages à niveau sur son réseau afin de maintenir une surface de roulement adéquate pour les utilisateurs et assurer l'intégrité de la circulation ferroviaire.

Nos dernières inspections révèlent que la réfection du passage à niveau de la rue des Oies Blanches, devient nécessaire. Par conséquent, des travaux majeurs sont prévus à ce passage à niveau au cours de l'année 2018. Ces travaux impliquent le remplacement des matériaux de voie qui ont été détériorés par la présence du passage à niveau et la remise en bonne condition de la surface de croisement.

Selon l'arrêté émis par l'Office des transports du Canada, la ville de Portneuf est responsable de la totalité des coûts d'entretien du passage à niveau.

Les frais encourus par ces travaux sont estimés à 61 500.00 \$ plus les taxes applicables. De plus, des frais de gestion de dossier au montant forfaitaire de 750.00 \$ plus les taxes applicables vous seront facturés séparément. Suite aux travaux, vous recevrez une facture relative à la réfection du passage à niveau. Celle-ci sera établie sur la base des coûts réels des travaux plus les surcharges applicables de l'Office des transports du Canada.

Avant le début des travaux, M. Maxime Courteau, superviseur-voie, communiquera avec vous afin de coordonner la réfection du passage à niveau.

Malgré les inconvénients occasionnés par ces travaux de réfection, les utilisateurs apprécieront l'amélioration des conditions de la surface de croisement du passage à niveau de la rue des Oies Blanches.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Wilson Ma-O  
Technologue – Conception & construction

p.j. Estimation détaillée  
Ordonnances de l'Office des transports du Canada

Cc M. Maxime Courteau, superviseur-voie – CN



## ESTIMATION DÉTAILLÉE

Milliaire: 29.94  
Subdivision: La Tuque  
Route: Rue des Oies Blanches

Est. No. : LTQ-29.94  
Date: 01-Nov-17

Dossier: 4710-LTQ-29.94  
Largeur (pi): 25

Description du projet: Réfection du passage à niveau

	Qté	UN	Prix	Sous-total
<b>Matériaux</b>				
Inventaire CN:				
Traverses #1, 10 pieds	29	CH	95.92	2782
Soudures aluminothermiques	12	CH	174.00	2088
Rails de transition	4	CH	1521.91	6088
Matériaux S&C	1	SO	580.00	580
Autres matériaux	1	SO	1160.00	1160
Omière de caoutchouc	30	PV	110.20	3306
Tuyaux drainage & collets (si requis)	1	SO	301.60	302
Géotextile (si requis)	59	MC	11.60	684
Pierre concassé (ballast)	67	TN	22.74	1523
			<b>Total matériaux</b>	<b>18,513 \$</b>
<b>Main d'oeuvre</b>				
Contremaître	24	HR	65.91	1582
Agents de la voie (6)	144	HR	58.31	8396
Soudeur	24	HR	65.91	1582
Aide-soudeur	24	HR	58.31	1399
Opérateur de régaleuse à ballast	10	HR	58.31	583
Opérateur de bourreuse	10	HR	58.31	583
S&C	8	HR	65.91	527
			<b>Total main d'oeuvre</b>	<b>14,652 \$</b>
<b>Équipement CN</b>				
Camion	24	HR	7.88	189
Camion soudeur	24	HR	19.25	462
Camion-grue	24	HR	54.75	1314
Camion à benne	24	HR	20.25	486
Régaleuse à ballast	10	HR	53.38	534
Bourreuse	10	HR	60.63	606
Camion S&C	8	HR	19.25	154
			<b>Total équipement CN</b>	<b>3,745 \$</b>
<b>Autres frais</b>				
Location d'équipement		SO		5000
Signalisation routière		SO		1000
Couper pavage existant	50	PI	3.00	150
Transport & pension	29.5	JR	97.85	2887
Pavage	1	SO	7500.00	7500
			<b>Total autres frais</b>	<b>16,537 \$</b>
<b>Contingences</b>				
Contingences	15%			8,017 \$
			<b>TOTAL PROJET</b>	<b>61,500 \$</b>